

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs
de Saint-Quentin en Yvelines



N°2023-D62

OBJET :
Budget 2024 –
Ouverture des crédits
par anticipation du
vote du Budget
Primitif
(Budget Secteur
Normal et Budget
Secteur TVA)

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 13 décembre à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

Etaient présents :

Mesdames Chantal CARDELEC, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Messieurs José CACHIN, Othman NASROU, Ali RABEH

Mbres en exercice : 9
Quorum : 5
Présents : 6
Pouvoir : 0
Suffrages exprimés : 6
Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstention : 0

CONSIDERANT que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

CONSIDERANT que compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant le 1er janvier et afin de permettre la réalisation de travaux et études ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat, il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement les crédits budgétaires conformément aux tableaux joints en annexes, pour le Budget Secteur Normal, ainsi que pour le Budget Secteur TVA ;

CONSIDERANT qu'ils ont pour objet, notamment :

- la réalisation d'études préalable aux travaux ;
- les achats de biens corporels ;
- les achats et travaux qui ne peuvent être différés du fait qu'ils sont en lien avec la tenue des Jeux Olympiques 2024 ;
- les travaux de sécurisation dans les bâtiments (sécurité), les espaces extérieurs (parc arboré), les voies et réseaux.

CONSIDERANT que ces achats et travaux sont en lien principalement avec les crédits alloués par la région Ile de France, et le Conseil Départemental des Yvelines et permettent d'échelonner les dépenses sur l'année. Ils permettent en outre de répondre à des besoins urgents qui peuvent résulter des aléas climatiques, lorsque la sécurité des personnes et des biens est menacée ou lorsque l'activité proposée est compromise ;

CONSIDERANT que les crédits ouverts par anticipation seront repris dans les Budgets Primitifs 2024 ;

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

OUVRE par anticipation du Budget Primitif 2024, les crédits d'investissement pour le Budget Secteur Normal, selon la répartition figurant en annexe (annexe BSN),

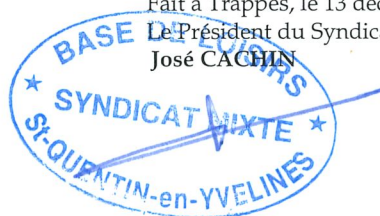
OUVRE par anticipation du Budget Primitif 2024, les crédits d'investissement pour le Budget Secteur TVA, selon la répartition figurant en annexe (annexe BST),

S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation lors de l'adoption du budget primitif de chacun des budgets concernés.

Fait à Trappes, le 13 décembre 2023

Le Président du Syndicat Mixte

José CACHIN



BUDGET SECTEUR NORMAL
OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2024
ANNEXE DELIBERATION 2023-D-xx/A - BSN

CHAPITRE	COMPTE (*)	BUDGET 2023			Plafond	Exercice 2024
		Budget 2023	Dont reports	Budget hors reports	25%	Crédits par anticipation
20	20 - Immobilisations incorporelles	316 972,00	660,00	316 312,00	79 078,00	50 000,00
20	2031 - Frais d'études	316 972,00	660,00	316 312,00	79 078,00	50 000,00
21	21 - Immobilisations corporelles	355 731,86	19 084,00	336 647,86	84 161,96	80 000,00
21	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	2138 - Autres constructions	20 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00	0,00
21	21538 - Autres réseaux	650,00	0,00	650,00	162,50	0,00
21	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	79 151,00	0,00	79 151,00	19 787,75	20 000,00
21	2182 - Matériel de transport (M14) -> 21828 - Autres matériels de transport (M57)	36 000,00	0,00	36 000,00	9 000,00	15 000,00
21	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique (M14) -> 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers (M57)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
21	2184 - Mobilier (M14) -> 21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers (M57)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	2188 - Autres immobilisations corporelles	219 930,86	19 084,00	200 846,86	50 211,71	40 000,00
23	23 - Immobilisations en cours	2 774 096,40	54 605,40	2 719 491,00	679 872,75	670 000,00
23	2312 - Agencements et aménagements de terrains	908 898,00	0,00	908 898,00	227 224,50	70 000,00
23	2313 - Constructions	122 515,60	18 765,60	103 750,00	25 937,50	100 000,00
23	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 742 682,80	35 839,80	1 706 843,00	426 710,75	500 000,00
	TOTAL	3 446 800,26	74 349,40	3 372 450,86	843 112,71	800 000,00

(*) Lorsque le compte utilisé en 2023 (nomenclature M14) est différent de celui à utiliser en 2024 (M57), l'information est donnée
En l'absence d'information, le compte est identique dans les deux nomenclatures

BUDGET SECTEUR TVA
OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF
EXERCICE 2024
ANNEXE DELIBERATION 2023-D-xx/B - BST

CHAPITRE	COMPTE	BUDGET 2023			Plafond	Exercice 2024
		Budget 2023	Dont reports	Budget hors reports	25%	Crédits par anticipation
20	20 - Immobilisations incorporelles	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00	2 500,00
20	2031	10 000,00	0,00	10 000,00	2 500,00	2 500,00
21	21 - Immobilisations corporelles	105 931,00	14 434,00	91 497,00	22 874,25	22 500,00
21	2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	13 246,00	13 246,00	0,00	0,00	0,00
21	2153 - Installations à caractère spécifique	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	2158 - Installation, matériel et outillages techniques - Autres	25 000,00	0,00	25 000,00	6 250,00	20 000,00
21	2188 - Autres	67 685,00	1 188,00	66 497,00	16 624,25	2 500,00
23	23 - Immobilisations en cours	159 660,08	21 640,81	138 019,27	34 504,81	25 000,00
23	2312 - Terrains	5 099,72	0,00	5 099,72	1 274,93	0,00
23	2313 - Constructions	42 000,00	0,00	42 000,00	10 500,00	5 000,00
23	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	112 560,36	21 640,81	90 919,55	22 729,88	20 000,00
	TOTAL	275 591,08	36 074,81	239 516,27	59 879,06	50 000,00